



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ecarts de rémunérations dans les centres de vaccination

Question écrite n° 39305

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les écarts de rémunération entre les professionnels de santé dans le cadre de la campagne de vaccination. En déplacement dans un centre de santé municipal, Mme la députée a appris que la rémunération des infirmières pouvait être jusqu'à cinq fois inférieure à celle d'un médecin. Aussi, elle s'interroge sur les modalités de calcul des tarifs. L'assurance maladie a instauré un système de vacation au tarif fixé à 420 euros pour une demi-journée pour les médecins, et à 220 euros pour les infirmiers. Mme la députée souhaite savoir comment, dans certains centres, l'écart peut se creuser bien d'avantage, pour varier d'après certains témoignages de 19 euros de l'heure à plus de 100 euros. Elle souhaite également savoir ce qui justifierait de tels écarts entre les rémunérations, pour un acte qui reste a priori identique selon le professionnel qui le réalise.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39305

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4512

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)